

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le mardi 2 février 2021, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sont présents par téléconférence :

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est absent : Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière

019-2021 ORDRE DU JOUR

1. SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2021
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
6. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Quote-Part MRC 2021
 - 8.2 Infotech-Banque d'heures
9. RÉGLEMENTATION
10. RAPPORTS FINANCIERS
 - 10.1 Présentation et approbation des comptes
11. VARIA
 - 11.1 Formation FQM-le comportement éthique
 - 11.2 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

020-2021 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant la pandémie de la COVID-19 et conformément aux directives de la Direction de la Santé publique du Québec, la présente séance est tenue à huis clos et publicisée sur le site Internet de la Municipalité.

021-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

022-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 2 février 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

023-2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2021

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 5 janvier 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

024-2021 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

025-2021 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

026-2021 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande une réduction de la vitesse de 80 à 60 km/h sur le Chemin du Ruisseau St-Jean. Le conseil va regarder ce dossier.

027-2021 QUOTE-PART MRC DE MONTCALM 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a adopté un règlement décrétant la répartition des dépenses pour l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement impute à la municipalité le prélèvement de quote-part, à être versée selon diverses modalités;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette quote-part a été dûment budgété;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder au paiement des quotes-parts totalisant 69 811 \$ conformément aux modalités de versement établies par la MRC de Montcalm.

Adoptée unanimement

028-2021 INFOTECH-BANQUE D'HEURES

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire l'achat d'une banque de 14 heures au montant de 1 120 \$ (taxes en sus) à INFOTECH Logiciel comptable.

Adoptée unanimement

029-2021 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver les factures payées par internet au montant 7 196,50 \$ et les chèques émis pour le mois de février 2021 du # 8130 au # 8145 totalisant 44 792,86 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée unanimement

030-2021 VARIA

1. FORMATION FQM-LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections partielles du 4 septembre dernier, M. Francis Mercier est entré en poste de conseiller au siège no.4;

CONSIDÉRANT QUE la formation « le comportement éthique » est obligatoire pour tout nouvel élu au sein d'un conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Francis Mercier soit autorisé à suivre la formation en ligne « le comportement éthique » offerte par la FQM au coût de 300 \$ plus taxes.

Adoptée unanimement

2. ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par M. Lucien Chayer et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Adoptée unanimement

031-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers, que la séance soit levée à 20 h 40.

Je, *Pierre Mercier*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

032-2020 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 029-2021, lesquelles s'élèvent à 51 989,36 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière